



# Association Libre en Communs

Conseil d'Administration  
Procès-verbal du 23 avril 2023

## Ordre du jour

- Divers
- Finances et trésorerie
- Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023
- Création d'une commission de la vie intellectuelle
- Demande de l'association Electrocycle
- Gestion des projets externes
- Épilogue

## Quorum (membres présents)

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs se sont réunis le 23 avril 2023 à 10h00 à distance par les moyens de la visioconférence, présidés par Julian Barathieu, président de l'association l'ayant convoquée conformément aux statuts.

Sont présents : Julian Barathieu, Adrien Bourmault, Jean Sirmay, Christian Momon. Cyrille Louarn n'a pu rejoindre la réunion.

Le quorum étant atteint par 80 %, les débats peuvent se dérouler valablement.

## Délibérations

Les membres du Conseil d'Administration de Libre en Communs, après débat sur chacun des points, procèdent aux délibérations suivantes.

### Divers

- **Retour sur le transfert du siège social de Libre en Communs**
  - URSSAF et INSEE informés et réponse positive obtenue, nouvel avis de situation reçu ;
  - nous avons notifié notre registrar OVH ;
  - nous avons mis à jour les mentions légales sur [www.a-lec.org](http://www.a-lec.org) et [www.chalec.org](http://www.chalec.org).
- **Retour sur l'AG de l'association FDN**
  - nous attendons toujours à ce stade les documents écrits des bilans moraux et financiers ;
  - si pas de nouvelles d'ici fin juin, nous demanderons sur [ag@](mailto:ag@) à obtenir ces documents, c'est-à-dire un bilan financier et une version non résumée du bilan moral.
- **Retour sur Libreplanet**
  - de très bonnes conférences ont eu lieu, une bonne ambiance pendant tout l'évènement ;
  - la présence française était assez limitée, c'est dommage. Libre en Communs pourrait à l'avenir participer à l'évènement par exemple par la tenue d'une conférence ou de relai/communication par Comcom.

- **Retour sur les Journées du Logiciel Libre à Lyon**
  - Libre en Communs était présente sur stand, de belles rencontres ont eu lieu ;
  - beaucoup de bénévoles étaient présents !
- **Retour sur le déplacement d'Adrien (neox) à Marseille**
  - un accueil très chaleureux de notre membre sur place, des gens très sympathiques rencontrés ;
  - Le CercLL, CercLL d'Entraide et Réseau Coopératif autour des Logiciels Libres, est une association possédant une belle approche locale et ouverte, un réseau en place sur lequel nous pouvons assurément nous appuyer. Hâte des projets futurs !

Adopté à l'unanimité.

## Finances et trésorerie

- Aucune subvention n'a été accordée à Libre en Communs pour l'année 2023 de la part de Inet, le budget prévisionnel a donc été ajusté en conséquence conformément aux indications données lors de l'adoption de celui-ci.
- Situation des comptes
  - le compte courant est créditeur de 4 583,79 € en banque ;
  - la caisse contient encore 50,00 € ;
  - il reste un chèque à encaisser, pour un montant de 20,00 € ;
  - concernant les comptes de tiers, l'association n'attend aucune créance et doit régler prochainement 290 € pour rembourser les frais des bénévoles des JDLL pour déplacement.
- Suivi du budget
  - actuellement, Libre en Communs a enregistré peu de recettes (1 980,32 €) mais des dépenses ont été effectuées (3 310,19 €), avec donc un bilan de -1 329,87 € :
    - un avoir a été remboursé lors d'une commande de matériel (plus comptabilisé en recette),
    - la provision pour le poste des voyages a été dépassée, cependant les bénévoles abandonnent une bonne partie des frais, ce qui diminue l'écart,
    - le poste pour la communication a été peu engagé, ce qui pourra aider en cas de besoin à un rééquilibrage,
    - les dons progressent très lentement, ce qui explique le bilan, une action de la Commission Mécénat serait la bienvenue.

Adopté à l'unanimité.

## Préparation de l'Assemblée Générale Ordinaire 2023

- L'Assemblée Générale de Libre en Communs aura lieu **le 3 juin 2023** à Saint-Maur-des-Fossés, dans une salle municipale de la ville. Jean s'occupe actuellement des formalités de réservation.
- Afin de mieux prévoir l'évènement, nous avons besoin de connaître le nombre de personnes qui sont attendues, un sondage sera mis en place pour évaluer cela.
- Une retransmission en direct de l'AG sera prévue en fonction du nombre de personnes qui se déplaceront.
- Pour le vote physique (sur place), une urne de taille moyenne a été acquise avec des enveloppes. Il reste à faire :
  - imprimer des bulletins OUI et NON ;
  - imprimer des bulletins uniques de liste de candidats, taille A4 ou A5, où noircir des cases pour voter ;
    - date limite de candidature à 7 jours avant l'AGO, donc une semaine pour les imprimer.
- Pour le vote virtuel (à distance), la solution Belenios sur <https://vote.belenios.org> est validée, une nouvelle répétition va être organisée :

- les paramètres que nous allons choisir pour cette répétition, avec les rôles tels que décrits sur la page <https://www.belenios.org/instructions-fr.html>, seront :
  - *clé de déchiffrement des résultats* en deux morceaux, l'un gardé par le secrétaire et l'autre par le président,
  - *l'administrateur de l'élection* sera la Commission Infrastructure,
  - *l'autorité de génération des codes de vote* sera le serveur de <https://vote.belenios.org>, qui héberge également le vote,
  - *la commission électorale (et/ou auditeurs et auditrices)* sera constituée de toutes les personnes qui le souhaitent,
- le vote virtuel sera ouvert pour l'AG à partir du 26 mai 2023 et clôturé à une date que nous déciderons dans une prochaine réunion ;
  - il faut notamment que la clôture se fasse avant la tenue du vote physique (pour éviter les doubles votes) ;
  - il faut également que la clôture ne puisse influencer le vote physique (retard de publication des résultats?) ;
  - Il faut enfin que les personnes qui suivent l'AG à distance puisse voter jusqu'au dernier moment possible.
- Se pose encore la question du déroulement pour le vote :
  - à la fin de chaque partie ? (bilan financier, moral, élection du CA, etc)
  - à la fin de toutes les parties ?
    - ce choix permettrait de clôturer le vote virtuel juste avant le début du vote physique.
  - à valider à la prochaine réunion du CA.
- La rédaction du bilan financier est en cours, les tableaux et graphiques ont déjà été faits à la clôture de l'exercice, il reste encore à terminer le commentaire. La date limite pour cette rédaction est fixée au 15 mai 2023 pour validation du CA.
- La rédaction du bilan moral est également en cours, le secrétaire crée des tickets dans chaque dépôt de commission sur la forge pour récupérer un résumé de l'activité pour celles-ci. La date limite pour cette rédaction est fixée au 15 mai 2023 pour validation du CA.
- Un courriel sera envoyé aux membres par le secrétaire, 15 jours avant la tenue de l'AGO soit le 19 mai 2023. Il contiendra la date et lieu de l'AGO, l'ordre du jour proposé, les détails sur le mode de scrutin, les informations sur la soumission de procurations, les différentes dates limites pour les procurations, l'ordre du jour, les candidatures au CA.
- Un second courriel sera envoyé aux membres par le secrétaire, 7 jours avant la tenue de l'AGO soit le 26 mai 2023. Il contiendra des rappels (date, lieu, etc), l'ordre du jour définitif, la liste des candidats pour le CA, le bilan moral, le bilan financier ainsi qu'un appel à questions sur ces différents documents.
- Libre en Communs compte aujourd'hui 50 adhérents, dont 41 sont à jour de cotisation.
  - Adrien enverra de nouveaux rappels.

**Adopté à l'unanimité.**

### **Création d'une commission de la vie intellectuelle**

- Une activité prévue dès la création de Libre en Communs est la rédaction et la publication d'articles sur le logiciel libre et les communs. L'activité pourrait être élargie à la traduction et d'autres formes.
- De nouvelles questions se posent :
  - Peut-on se satisfaire d'une commission qui gèrerait le côté opérationnel de la publication ?
  - Une commission différente pour les sujets publiés ou simplement des personnes ?
  - Comment structurer et organiser la réflexion sur les sujets de communs dans ce cadre ?
- Encore à réfléchir pour la prochaine réunion.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Demande de l'association Electrocycle**

- Une demande nous a été adressée de la part de Cyril Desmidt, cofondateur d'Electrocycle sur la possibilité d'orienter des entreprises vers Libre en Communs pour financer le projet *SlocS-ExpWA* afin de bénéficier de notre statut d'intérêt général et de notre possibilité de générer des reçus fiscaux.
- Nous laissons la Commission Mécénat gérer le sujet, et nous adressons à travers elle des questions à Electrocycle. Notamment, nous demandons à préciser les raisons pour lesquelles Electrocycle n'est pas reconnue d'intérêt général et dans quelles conditions Electrocycle souhaiterait mettre en place ce partenariat.
  - Nous constatons qu'il y a des limites à ce que Libre en Communs peut faire avec ses reçus fiscaux. Nous pourrions par exemple financer directement les projets libres qui participent à SLocS-ExpWA mais à condition que cela se fasse sans intermédiaire et que ce projet soit conforme à l'objet de notre association.
- Nous attendons les différentes réponses d'ici la prochaine réunion du CA.

**Adopté à l'unanimité.**

## **Gestion des projets externes**

- Un des buts de Libre en Communs est d'accueillir et soutenir des projets du Logiciel Libre et des Communs à l'aide, notamment, de son infrastructure. Lorsque ces projets n'émanent pas des membres de Libre en Communs ou de ses commissions et n'impliquent pas de temps bénévole au sein de Libre en Communs, on parle alors de projets externes. Un certain nombre de questions se posent au sujet de leur gestion.
- Quelle commission doit gérer ces projets externes ? Faut-il créer une nouvelle commission pour cette tâche ?
  - Cominfra gère l'aspect infrastructurel pour ces projets ;
  - pour chaque projet externe, le CA doit approuver la demande ;
  - multiplier les intermédiaires aurait peut-être pour effet de complexifier les procédures ?
- Quels engagements et règles doivent suivre les projets externes ?
  - respecter le règlement intérieur ?
  - établissement d'une convention spécifique ? Un contrat ?

**Adopté à l'unanimité.**

## **Épilogue**

- La prochaine réunion du Conseil d'Administration de Libre en Communs est fixée au vendredi 26 mai 2023 à 10h00, par les moyens de la visioconférence.

**Adopté à l'unanimité.**

De tout ceci, il est dressé le présent procès-verbal pour servir et faire valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Maur-des-Fossés, le 23 avril 2023.

## **Signature (numérique)**

Jean Sirmai, secrétaire